



Nuisances sonores liées à des travaux

Par Blandine MP

Bonjour à tous.tes,

Je suis locataire d'un logement au second étage d'un immeuble en c?ur de ville.

Le logement au-dessus du mien a, selon les dire des voisins, pris la foudre il y a deux ans, ce qui a causé un départ d'incendie. Le toit a été bâché depuis.

Les travaux ont commencé il y a un mois, par la pose d'un échafaudage. Depuis hier matin, des couvreurs vont et viennent dans l'escalier devant chez moi, mettent de la musique fort et tapent dans les murs à partir de 7h30 du matin, heure à laquelle je dors encore. De plus, ces travaux génèrent de la poussière qui retombe dans mon appartement.

Ni mes propriétaires, ni l'agence immobilière qui gère la location ne m'ont prévenue de ces travaux. La date de fin de travaux est indiquée au 27 septembre 2024, sur un panneau portant une autorisation de monter un échafaudage sur le trottoir qui s'en trouve bloqué.

J'aurais souhaité savoir quels étaient mes droits puisque ces travaux n'ont pas lieu chez moi directement. Puis-je demander une réduction du loyer ?

Je vous remercie infiniment pour vos réponses.

Blandine

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous avez quelques réponses sur ce lien :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612[/url]

D'autre part les horaires des travaux sont précisés par arrêté municipal à moins que le règlement de copropriété soit plus restrictif.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31117/personnalisation/resultat?lang=&quest0=1&quest=]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31117/personnalisation/resultat?lang=&quest0=1&quest=[/url]

Vous pouvez écrire à votre bailleur par courrier RAR et lui faire part de ces nuisances. De même au voisin donneur d'ordre de ces travaux.

Pour une réduction du loyer : si les travaux durent plus de 21 jours, c'est éventuellement possible mais pas automatique.

Par Blandine MP

Je vous remercie pour votre réponse prompte, qui me permettra, j'espère de demander à ce que les horaires de travaux soient respectés.

Belle journée.

Par yapasdequoi

Les horaires, mais aussi le niveau de leur radio.

Par contre pour les coups dans les murs ou bruits d'outils, vous n'avez que peu de recours.